

LA PCH...

Chassez les idées reçues !

La Prestation de Compensation du Handicap **ce n'est pas pour...**

Aide humaine

Les courses, le ménage,
Les travaux de jardinage/ bricolage
La préparation des repas,
La garde des enfants, l'aide aux devoirs
L'auxiliaire de vie scolaire,
La promenade de l'animal de compagnie...

Aide technique

L'achat d'équipements d'utilisation courante (l'ordinateur, la machine à laver, le téléviseur...)
L'aménagement de votre poste de travail,
L'achat de prothèses dentaires, de lunettes, de chaussures orthopédiques...

Aménagement du logement

La réhabilitation du logement (la toiture, le chauffage, l'isolation...),

Et déménagement

Les travaux de gros œuvres,
Les travaux résultant de la vétusté ou de l'insalubrité du logement,
Les travaux d'amélioration du confort (économie d'énergie),
Les travaux d'aménagement de l'accueillant familial,
Les demandes de logement,
Le déménagement pour convenance personnelle...

Aménagement du véhicule/ Surcoût lié au transport

L'achat du véhicule,
Les frais de réparation, d'entretien ou de révision du véhicule,
Les frais de carburant,
Les trajets pour les rendez-vous médicaux et paramédicaux,
Les trajets pour rendre visite à une personne en situation de handicap

Charges spécifiques ou Exceptionnelles

Les biens de consommation courante (la connexion Internet, les frais d'électricité, de chauffage, la perte de salaire...)
La réparation ou le renouvellement de l'électroménager (la plaque de cuisson,...),
Les vêtements de travail,
Les séances d'orthophonie, de kinésithérapie

Aide animalière

L'alimentation, l'achat d'accessoires (collier, laisse,...) pour des chiens non labellisés,
Les frais vétérinaires pour les chiens non labellisés,
Les frais de garde des animaux de compagnie...

Mais...

La Prestation de Compensation du Handicap **c'est pour...**

Les personnes

Qui présentent une **difficulté absolue pour accomplir une activité** relevant des actes essentiels de l'existence, ou une **difficulté grave** pour accomplir **deux activités** essentielles (se laver, s'habiller, communiquer, manger, boire, aller aux toilettes).

Qui résident de façon stable en France et qui sont âgées de **0 à 60 ans** (jusqu'à 75 ans sous certaines conditions)

Aide humaine

La toilette, l'habillage, l'élimination,
La prise des repas (porter les aliments à la bouche, couper les aliments),
L'aide aux déplacements dans le logement ou à l'extérieur,
La participation à la vie sociale

Prise en charge partielle
Et plafonnée

Aide technique

L'achat d'équipements adaptés ou spécialement conçus pour compenser une limitation d'activité (loupe, machine à lire,...),
L'achat de prothèses auditives (suivant le degré de perte), de fauteuils roulants, de sièges de bains

Prise en charge partielle
Et plafonnée

Aménagement du logement Et déménagement

Les travaux d'adaptation à l'intérieur du logement (salle de bains, W.C., chambre,...),
Les travaux d'accessibilité à l'extérieur du logement (cheminement pour l'accès principal du logement, main courante...),
Le déménagement dans un logement adapté...

(si liés au handicap)

Aménagement du véhicule Surcoût liés au transport

L'aménagement du poste de conduite (boîte de vitesse automatique, boule au volant, cercle accélérateur frein au volant,...)
L'installation d'une grue de coffre, d'un décaissement,...
Le surcoût du transport lié au handicap,...

Prise en charge partielle
Et plafonnée

Charges spécifiques Ou exceptionnelles

Les frais liés à l'incontinence,
La téléassistance,
Les frais de réparation d'une aide technique...

Prise en charge partielle
Et plafonnée

Aide animalière

L'alimentation, l'achat d'accessoires (collier, laisse...) pour des chiens labellisés,
Les frais vétérinaires pour des chiens labellisés...
